

CONSIGNES À LIRE ATTENTIVEMENT

RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (*durée : 3 heures ; coefficient 1*).

AVANT L'ÉPREUVE

- Vous devez vous présenter à l'entrée du bâtiment correspondant à la salle d'examen indiquée sur votre convocation à l'heure exacte précisée sur cette même convocation. Vous ne devez pas être accompagné(e) (*sauf pour les candidats en situation de handicap ayant besoin de l'aide d'une tierce personne pour se déplacer*).
- Vous devez présenter votre convocation aux surveillants avant d'entrer dans le bâtiment du centre d'examen.
- Vous devez être en possession de votre convocation, d'une pièce d'identité (C.N.I., passeport ou permis de conduire) et du matériel indiqué dans la convocation. Il vous sera demandé de poser votre pièce d'identité et votre convocation sur la table pendant toute la durée de l'épreuve. Des consignes orales seront transmises avant le début de l'épreuve.
- Un contrôle d'identité sera effectué avant le début de l'épreuve.
- Lors de la distribution du sujet, ce dernier sera posé à l'envers sur votre table. Le responsable de salle indiquera l'heure de début (afin que tous les candidats découvrent le sujet au même moment) ainsi que l'heure de fin d'épreuve.
- Vous ne serez pas autorisé(e) à pénétrer dans les salles d'examen après ouverture des sujets quel que soit le motif invoqué.

PENDANT L'ÉPREUVE

- Il est demandé de respecter le silence et de ne pas communiquer avec les autres candidats.
- Vous devez, dès le début de l'épreuve, vérifier la conformité du sujet : vérifier le nombre de pages, l'absence de problème de reprographie et l'intitulé de l'épreuve (*indiquée également dans votre convocation*).
- Vous devez respecter scrupuleusement les consignes indiquées sur le sujet.
- Une attestation de présence vous sera distribuée pendant l'épreuve.
- Les téléphones portables et autres systèmes de messagerie doivent être éteints. Ils ne peuvent pas être utilisés comme montre et ne doivent pas être laissés sur les tables. Une communication vers l'extérieur peut être considérée comme une fraude.
- Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle (toilettes, sortie anticipée) qu'une heure et demie après le début de l'épreuve. Le temps passé par le candidat hors de la salle ne donne pas lieu à récupération. L'accompagnement aux toilettes, un par un, est assurée par les surveillants, dès que les candidats le demandent en levant la main et sous réserve de l'autorisation au préalable du surveillant ou du responsable de salle.
- Aucune sortie n'est autorisée dans les dix dernières minutes de l'épreuve afin de ne pas gêner les candidats continuant à composer.

- **Sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites**, vous ne devez pas introduire dans la salle d'examen, cahiers, papiers, livres, notes ou autres documents ou matériels qui n'auraient pas été permis et indiqués dans la convocation. Toute communication avec vos voisins ou avec l'extérieur est strictement interdite, en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes : « Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme par l'État constitue un délit ». Toute anomalie dans le déroulement de l'épreuve écrite sera consignée au procès-verbal.
- **Sous peine d'être exclu(e) de l'examen pour non-respect de l'anonymat, vous ne devez porter aucun signe distinctif sur votre copie.**
- **Utilisation exclusive d'un stylo bleu ou noir à bille non effaçable, à plume ou feutre. La même couleur doit être utilisée pour écrire et/ou souligner tout au long de la copie. L'utilisation du correcteur est autorisée.**
- Les copies à coin-gommé, les feuilles intercalaires et les feuilles de brouillon seront fournies par le Centre de Gestion : vous ne devez en aucun cas utiliser des brouillons de couleurs différentes que celles distribuées. Chaque table devra être vierge de tout document autre que ceux fournis par le CDG (*hormis les pièces d'identité et les convocations*). **La distribution de copies, de feuilles intercalaires et/ou de feuilles de brouillon est assurée par les surveillants dès que vous le demandez en levant la main.**
- **Nous vous informons qu'il n'y a pas d'horloge dans les salles d'examen**, aussi vous êtes invité(e) à prendre vos dispositions (montre non connectée uniquement) si vous souhaitez connaître l'heure. Des indications de temps seront toutefois annoncées durant l'épreuve par un surveillant ou par le responsable de salle.

REMISE DES COPIES

- **À la fin du temps imparti signalé, vous devez poser votre stylo. Si vous continuez à écrire après l'annonce de la fin de l'épreuve, votre identité et cet incident seront inscrits au procès-verbal de l'épreuve. Vous pourrez être éliminé(e) alors même que vous avez passé l'épreuve.**
- **Votre copie doit être cachetée par vous avant restitution au surveillant.** Elle ne sera en aucun cas reprise pour être cachetée à votre place. Elle sera transmise aux correcteurs telle que vous la restituerez à votre table d'émargement. **Le fait de ne pas cacheter votre copie sera considéré comme une rupture d'anonymat par le jury qui vous éliminera au motif que vous n'avez pas respecté le règlement et les consignes de l'examen.**
- Le cas échéant, les feuilles intercalaires seront agrafées par un surveillant à l'intérieur de votre copie à coin-gommé, en fin d'épreuve.
- **Vous devez remettre votre copie, même s'il s'agit d'une copie blanche.**
- **En aucun cas, les feuilles de brouillon ne doivent être restituées** car elles ne seront pas corrigées et seront considérées comme un signe distinctif constitutif d'une rupture d'anonymat.
- **La copie sera remise contre émargement. Si vous n'avez pas émargé, vous serez réputé(e) n'avoir pas rendu de copie.**

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- Les résultats de l'épreuve écrite seront accessibles sur le site Internet www.cdg04.fr à partir du mercredi 13 novembre 2024.
- **Dates et lieu prévisionnels de l'épreuve orale : du 02 au 06 décembre 2024 au Centre Regain (SAINTE-TULLE). Vous recevrez une convocation environ 10 jours avant ces dates prévisionnelles.**